

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 juin 2020

Délibération n° 2020/192

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA LIGNE DE TRAMWAY T10, DE LIGNES DE BUS DESSERVANT LE SUD DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE-SUD – GRAND-PARIS ET LE NORD DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-18 ;
- VU** le Code de la commande publique ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le rapport n°2020/192 ;
- VU** l'avis de la commission consultative des services publics locaux ;
- VU** les avis de la commission de l'offre de transport et de la commission économique et tarifaire du 4 juin 2020 ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1: approuve le principe de gestion déléguée à un tiers de l'exploitation de la ligne de tramway T10, de lignes de bus desservant le sud de l'établissement public territorial Vallée-Sud - Grand-Paris et le nord de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay;

ARTICLE 2: autorise le directeur général à lancer la procédure de passation et notamment l'avis de concession en vue de recueillir les candidatures;

ARTICLE 3: autorise le directeur général à indemniser les candidats non retenus dans les termes qui seront fixés par le règlement de la consultation.

ARTICLE 4: Île-de-France Mobilités sera attentive, dans son champ de compétences, aux conditions de reprise de personnel entre l'opérateur sortant et le nouveau concessionnaire.

ARTICLE 5: Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs d'Île-de-France Mobilités.

La présidente du Conseil
d'Île-de-France Mobilités



--- Valérie PÉCRESSE